

**COMPTES CONSOLIDES DU
GROUPE**



Au 31 décembre 2019

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ecart d'acquisition	<i>Note 1</i>	182 671	203 495
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	140 533	133 684
Portefeuilles de contrats		27 138	33 523
Autres		113 395	100 161
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	113 154 183	108 553 442
Terrains et constructions		4 254 861	3 720 749
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		4 216 472	4 243 749
Autres placements		104 682 850	100 588 944
Placements représentant les engagements en unités de comptes	<i>Note 4</i>	36 799 731	30 050 291
Titres mis en équivalence	<i>Note 5</i>	102 010	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 6</i>	933 940	891 180
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 7</i>	492 448	409 851
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 8</i>	899 440	642 512
Autres créances	<i>Note 9</i>	271 895	188 444
Autres actifs	<i>Note 10</i>	3 102	3 210
Immobilisations corporelles		2 886	2 953
Autres actifs		216	257
Comptes de régularisation - actif	<i>Note 11</i>	2 080 590	2 102 712
Frais d'acquisition reportés		256 357	189 100
Autres comptes de régularisation		1 824 233	1 913 612
TOTAL ACTIF		155 060 543	143 178 820

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 12</i>	3 080 931	2 400 936
Capital social ou fonds équivalents		1 263 556	1 168 305
Prime liée au capital social		254 936	0
Réserves consolidées		1 144 220	852 172
Résultat net		432 256	402 560
Réserve de conversion		(14 036)	(22 101)
Intérêts minoritaires		378 655	379 570
Passifs subordonnés	<i>Note 13</i>	2 309 397	2 311 647
Provisions techniques brutes	<i>Note 14</i>	97 593 557	93 703 958
Provisions techniques vie		96 084 177	92 371 058
Provisions techniques Non vie		1 509 380	1 332 900
Provisions techniques des contrats en Unités de compte		37 038 135	30 266 606
Provisions pour risques et charges	<i>Note 15</i>	43 432	37 417
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 7</i>	418 011	305 973
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 8</i>	12 658 288	12 111 770
Autres dettes	<i>Note 9</i>	1 481 042	1 610 531
Compte de régularisation - passif	<i>Note 11</i>	59 095	50 413
TOTAL Passif		155 060 543	143 178 820

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Primes		15 845 840	13 474 287
Variation des primes non acquises		(110 333)	(51 596)
Primes acquises	<i>Note 17</i>	15 735 507	13 422 691
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		4 287	5 027
Autres produits d'exploitation		191 929	181 574
Produits financiers nets de charges	<i>Note 18</i>	7 236 851	223 051
Total des produits d'exploitations courants		23 168 574	13 832 343
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 19</i>	(20 781 810)	(11 559 149)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 20</i>	(53 746)	(37 820)
Charges des autres activités		0	0
Charges de gestion	<i>Note 21</i>	(1 547 589)	(1 482 304)
Total des charges d'exploitation courantes		(22 383 145)	(13 079 273)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		785 429	753 070
Autres produits nets		(272)	556
Résultat exceptionnel	<i>Note 22</i>	3 326	(1 126)
Impôts sur les résultats	<i>Note 16</i>	(262 711)	(245 178)
Participation des salariés		(6 712)	(4 478)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGRES		519 060	502 844
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 5</i>	0	0
Dotation aux amortissements portefeuille	<i>Note 2</i>	(6 385)	(11 389)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(21 845)	(21 725)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		490 830	469 731
Intérêts minoritaires		(58 574)	(67 171)
Résultat net (part du groupe)		432 256	402 560
Résultat par action (en euro)		11,6	11,7
Résultat dilué par action (en euro)		11,6	11,7

TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements reçus	<i>Note 23</i>	34 420 353	36 867 342
Engagements donnés	<i>Note 23</i>	(36 710 260)	(35 776 716)
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		753 798	739 073

ANNEXES
AUX COMPTES CONSOLIDES DU
GROUPE



Au 31 décembre 2019

SOMMAIRE

1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
1.1	<i>Environnement économique et activité.....</i>	9
1.2	<i>Événements postérieurs à la clôture</i>	9
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1	<i>Référentiel comptable</i>	10
2.2	<i>Changement de méthodes comptables.....</i>	10
2.3	<i>Règles et modalités de consolidation.....</i>	10
2.3.1	Méthodes de consolidation.....	10
2.3.2	Écarts d'acquisition	11
2.3.3	Méthodes de conversion des comptes en devises	12
2.3.4	Homogénéisation des comptes.....	12
2.3.5	Dates de clôture	12
2.3.6	Présentation sectorielle des comptes consolidés	12
2.3.7	Méthodes préférentielles	13
2.4	<i>Méthodes et règles comptables utilisées.....</i>	14
2.4.1	Actifs incorporels	14
2.4.2	Placements des entreprises d'assurance	14
2.4.3	Placements représentatifs des engagements en unités de compte	16
2.4.4	Instruments financiers à terme (IFT)	16
2.4.5	Actifs corporels.....	16
2.4.6	Provisions pour risques et charges	17
2.4.7	Provisions techniques d'assurance.....	17
2.4.7.1	Assurance vie.....	17
2.4.7.2	Assurance non vie.....	19
2.4.7.3	Toutes assurances.....	19
2.4.8	Opérations de réassurance	20
2.4.9	Frais généraux	20
2.4.10	Impôt différé.....	21
2.4.11	Règles d'allocations des produits financiers nets	21
2.4.12	Résultat par action	22
3	INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	23

4	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	24
	Note 1 : Ecart d'acquisition.....	24
	Note 2 : Actifs incorporels.....	24
	Note 3 : Placements des entreprises d'assurance	25
	Note 4 : Placements représentant les engagements en unités de compte.....	26
	Note 5 : Titres mis en équivalence	27
	Note 6 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques.....	27
	Note 7 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance.....	28
	Note 8 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire	29
	Note 9 : Autres créances et autres dettes	30
	Note 10 : Autres actifs	31
	Note 11 : Comptes de régularisation actif et passif.....	32
	Note 12 : Tableau de variation des capitaux propres (Part du groupe)	33
	Note 13 : Passifs subordonnés.....	34
	Note 14 : Provisions techniques d'assurance	35
	Note 15 : Provisions pour risques et charges.....	36
	Note 16 : Preuve d'impôt.....	36
	Note 17 : Analyse sectorielle des primes	37
	Note 18 : Produits financiers nets de charges.....	38
	Note 19 : Charges de prestations d'assurances	38
	Note 20 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance.....	39
	Note 21 : Charges de gestion.....	39
	Note 22 : Résultat exceptionnel	39
	Note 23 : Engagements reçus et donnés	40
	Note 24 : Autres informations	41
	Note 25 : Compte de résultat par activité	42
	Note 26 : Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif	44

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Environnement économique et activité

Sur l'exercice 2019, l'environnement de taux bas persistant a conduit le Groupe à poursuivre sa stratégie de transformation du mix produit en assurance vie épargne vers les unités de compte. L'activité assurance vie est restée dynamique avec une collecte nette de 4,9 milliards d'euros sur l'année. La diversification des activités est soutenue par le développement de la Protection (prévoyance et assurance dommages) avec des performances solides en France et tirée par le développement de partenariat à l'international.

En assurance dommage, le quatrième trimestre a été marqué par une augmentation de la sinistralité qui est venue compenser la hausse des primes.

D'autre part, les marchés actions ont connu des reprises importantes fin 2019, impactant la valorisation des actifs cotés.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Les données contenues dans le présent rapport fournissent des informations sur la situation financière du Groupe Sogecap au 31 décembre 2019 et ne tiennent par conséquent pas compte de l'impact des événements intervenus postérieurement à cette date.

Au cours du premier trimestre 2020, la propagation internationale du virus Covid-19 a significativement ralenti l'économie mondiale entraînant avec elle une chute brutale des marchés financiers sur l'ensemble des places boursières internationales. Cette crise, dont l'issue et la durée demeurent incertaines à la date de publication du présent rapport, pourrait avoir des répercussions sur la situation financière du Groupe compte tenu de la prépondérance des risques de marché dans l'activité d'assurance vie épargne.

Depuis la mise en place du confinement ordonné par les autorités, l'activation du plan de continuité d'activité permet d'assurer le fonctionnement de l'entreprise en télétravail.

Du fait de l'aménagement de l'ouverture des agences bancaires du réseau, l'activité pourrait cependant en souffrir en termes de collecte.

Le Groupe Sogecap suit attentivement l'évolution de la situation.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis conformément au règlement n°2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) mis à jour au 1^{er} janvier 2017, relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC et ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Assurance Vie, Assurance Non Vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2 Changement de méthodes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019 sont identiques à ceux de l'an dernier ; il n'y a aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

2.3 Règles et modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Sogecap en normes françaises est déterminé suivant le règlement CRC 2000-05. Il comprend :

- les entreprises sous contrôle exclusif ;
- les entreprises sous contrôle conjoint ;
- les entreprises sous influence notable.

Seules les entités dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels le groupe SOGECAP exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Certaines entités remplissant les conditions prévues au paragraphe 1011 du règlement CRC n°2000-05 ont été exclues du périmètre de consolidation lorsque cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes (exclusions spécifiques).

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du Groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus pour la représentation des engagements d'assurance n'ont pas été retenus dans le périmètre de consolidation.

2.3.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation (à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation) de ses actifs et de ses passifs. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise à sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

- S'il est positif, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif immobilisé.

Conformément au règlement ANC n°2015-09¹, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Le règlement ANC n°2014-03 fixe les critères permettant de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix

¹ Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale ou par le code rural modifié.

ans. Au niveau du Groupe SOGECAP, les durées d'utilisation retenues des écarts d'acquisition sont estimées entre 10 et 20 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : si la valeur actuelle de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation (irréversible).

- S'il est négatif, l'écart d'acquisition est inscrit au passif du bilan, puis rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe SOGECAP n'étant située dans un pays à forte inflation, les comptes des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en distinguant la part revenant au Groupe de celle revenant aux minoritaires.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.3.4 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

2.3.5 Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance Vie » et « assurance non Vie » regroupent respectivement les sociétés d'assurances Vie et les sociétés d'assurance non Vie. La part « non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « assurance non Vie ».

Le secteur « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA (voir tableau des Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif - note 26).

Les opérations intragroupes, qu'elles soient au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupes (nets de frais bancaires et de retenues à la source) sont éliminés y compris ceux au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice ;
- les provisions pour dépréciation relevant d'opérations intragroupes sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par SOGECAP.

2.3.7 Méthodes préférentielles

Provisions mathématiques d'assurance Vie

Le Groupe SOGECAP a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle les provisions d'assurance Vie peuvent être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est présenté en note 14.

Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle.

Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de fin de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites inclut le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net et les écarts actuariels.

2.4 Méthodes et règles comptables utilisées

2.4.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement 2000-05 du CRC, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs. La valeur résiduelle du portefeuille peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues.

Autres actifs incorporels

Les logiciels et les licences sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP, ce poste comprend essentiellement les logiciels amortis sur quatre ou cinq ans en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 par SOGECAP et intégralement amorti.

2.4.2 Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Part de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement n°2000-05 du CRC.

Conformément à la législation en vigueur relative à la méthode des composants (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composant, eux-mêmes amortis sur leur durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installations techniques	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'Instruction n°2014-1-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, une estimation annuelle est réalisée, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- **Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'Assurance, les titres font l'objet d'une provision en cas de risque de crédit avéré, c'est-à-dire dès lors qu'il est probable que le Groupe ne perçoive pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie. La dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit alors refléter l'ensemble des pertes prévisionnelles (différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux prévisionnels).

- **Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)**

Conformément à l'article R343-10 du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable (examen effectué ligne à ligne).

- Le règlement ANC n°2015-11 précise que le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils. Comme les exercices

précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2019 ;

- Ce risque est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité du Groupe à détenir les titres jusqu'à leur maturité ;
- En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.4.4 Instruments financiers à terme (IFT)

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'Assurance, sont soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (stratégie d'investissement ou de désinvestissement et stratégie de rendement) qui, conformément au règlement CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'Administration et le Comité ALM, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties selon la méthode du mode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de SWAP, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;
- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs. Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en :
 - o Valeur temps : amortie sur la durée de l'option selon la méthode du mode d'amortissement linéaire ;
 - o Valeur intrinsèque : comptabilisée en charge dès l'acquisition.

2.4.5 Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues par catégories d'actifs sont :

- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel : 4 ans
- Mobilier : 10 ans

2.4.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.4.7 Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.4.7.1 Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

- *Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie*

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

- *Provisions mathématiques*

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

- *Provision Globale de Gestion (PGG)*

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et 142-6 du règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

o *Provision pour Garantie Plancher*

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'Administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation (conformément au règlement CRC 2000-05).

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...)
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différée sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurance" - Note 14.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit

être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en provision pour participation aux bénéfices différée.

Provisions pour sinistres vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

2.4.7.2 Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non-vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés, enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à pallier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement. Par ailleurs, une provision complémentaire est comptabilisée pour faire face à des évolutions de scénarios défavorables.

2.4.7.3 Toutes assurances

Frais d'acquisition reportés

Le règlement n°2000-05 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du Groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En Non Vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R343-10 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles) et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément au règlement CRC n° 2000-05, avec constatation d'impôt différé.

2.4.8 Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés, traité par traité, en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.4.9 Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - Pour les nouvelles acquisitions : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - Les frais d'administration : encours moyens,
 - Pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - Pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.4.10 Impôt différé

Les impôts sur les résultats regroupent les impositions exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation - Actif » et le poste « compte de régularisation - Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- déficits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements normatifs de consolidation (i.e. provision pour risque d'exigibilité, réserve de capitalisation...).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour assurer la recouvrabilité des impôts différés.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Comme pour l'exercice 2018, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3%.

Par ailleurs, les lois de finance successives prévoient de réduire progressivement le taux d'impôt sur les sociétés pour atteindre le taux de 25% à horizon 2022 (hors contribution sociale).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de dénouement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 25,83% (incluant la contribution sociale).

Les filiales françaises du groupe SOGECAP font parties de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.4.12 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe SOGECAP comprend 13 entités.

Des mouvements de périmètre sans impact significatif ont été constatés au cours de l'exercice 2019 :

- Cession partielle de 23,19 % des titres de La Marocaine Vie détenus par Sogecap à Société Générale Maroc ;
- Cession des titres de SOGELIFE BULGARIA (Bulgarie) le 15 janvier 2019 ;
- Cession des titres de SG OSIGURANJE A.D.O. (Serbie) le 24 septembre 2019 ;
- Acquisition de 17,9% de New Primonial Holding 2 SAS le 18 décembre 2019.

SOCIETES	Entrée dans le périmètre	Pays	31-déc-19			31-déc-18		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹
SOGECAP		France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ORADEA VIE	2001	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOGESSUR	2010	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SGI HOLDING SIS SCI 10-16 Ville l'Evêque ² SCI 1-5 Astorg ²	2016	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ANTARIUS	2017	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
SG STRAKHOVANIE CJSC	2007	Russie	81,00	81,00	IG	81,00	81,00	IG
SG STRAKHOVANIE ZHIZNI	2007	Russie	81,00	81,00	IG	81,00	81,00	IG
LA MAROCAINE VIE	2001	Maroc	50,98	50,98	IG	74,17	74,17	IG
SOGELIFE	1997	Luxembourg	60,14	60,14	IG	60,14	60,14	IG
SOGELIFE BULGARIA	2007	Bulgarie	0,00	0,00	NI	58,45	58,45	IG
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	République Tchèque	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
BRD SOCIETATE ADM FOND PENSII	2007	Roumanie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
BRD ASIGURARI DE VIATA	2008	Roumanie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
SG OSIGURANJE A.D.O.	2009	Serbie	0,00	0,00	NI	51,00	51,00	IG
NEW PRIMONIAL HOLDING 2 SAS	2019	France	17,90	17,90	MEE	0,00	0,00	N/A

(1) Méthodes de consolidation : IG : Intégration Globale NI : Non Intégrée MEE : Mise en équivalence

(2) Les entités SCI 10-16 Ville l'Evêque et SGI 1-5 Astorg sont des entités sous-consolidées de la SGI Holding SIS (consolidées à 100% selon la méthode d'intégration globale)

4 NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 1 : Ecart d'acquisition

Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
Valeurs brutes	271 177	(2 999)	0	0	268 178
Amortissements	(67 682)	4 020	(21 845)	0	(85 507)
Valeurs nettes	203 495	1 021	(21 845)	0	182 671

Variation des écarts d'acquisition par société

En milliers d'euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	31 décembre 2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
LA MAROCAINE VIE	2001	20 ans	3 626	(1 134)	(237)	0	2 255
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	20 ans	1 270	2 155	(412)	0	3 013
SOGESSUR	2013	20 ans	56 502	0	(3 896)	0	52 606
SGI HOLDING	2016	10 ans	7 144	0	(942)	0	6 202
ANTARIUS	2017	10 ans	134 953	0	(16 358)	0	118 595
Total			203 495	1 021	(21 845)	0	182 671

Note 2 : Actifs incorporels

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31 décembre 2019
Portefeuilles de contrats ⁽¹⁾	33 523	0	0	(6 385)	0	0	27 138
Autres immo. Incorporelles	100 161	38 054	(1 555)	(24 086)	1 026	(205)	113 395
Logiciels	96 733	37 676	(1 451)	(23 347)	1 026	(538)	110 099
Autres immobilisations incorporelles	3 427	378	(104)	(739)	0	333	3 295
VALEURS NETTES	133 684	38 054	(1 555)	(30 471)	1 026	(205)	140 533

(1) Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats de :

- Antarius dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2017 des parts anciennement détenues par le Groupe AVIVA. Cet actif est amorti linéairement sur 7 ans.
- Sogessur dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2013 des parts Sogessur anciennement détenues par le Groupe Société Générale. Cet actif a été amorti linéairement sur 5 ans.

Note 3 : Placements des entreprises d'assurance

Décomposition des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur comptable nette ⁽¹⁾	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements immobiliers	4 254 861	5 260 334	1 005 473	3 720 749	4 518 503	797 754
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	926 840	1 108 767	181 926	859 364	837 355	(22 010)
Parts d'OPCVM d'actions	16 443 851	17 582 501	1 138 650	14 817 854	14 146 942	(670 912)
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	141 231	142 915	1 684	86 659	84 347	(2 312)
Obligations et autres tiers	89 013 855	97 410 475	8 396 620	86 555 391	92 996 795	6 441 404
Prêts hypothécaires	505	501	(4)	547	543	(4)
Autres prêts et effets assimilés	36 743	36 743	0	340	312	(28)
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 355 682	1 355 681	(1)	1 396 073	1 396 073	0
Dépôts et cautionnements en espèce	893 879	893 879	0	1 001 969	995 125	(6 844)
Autres placements ⁽²⁾	86 736	86 735	(1)	114 495	114 494	(1)
Total Hors IFT	113 154 183	123 878 531	10 724 347	108 553 441	115 090 489	6 537 047
Instrument financiers à terme ⁽³⁾	539 887	921 939	382 053	487 247	1 138 167	650 921
Placements cotés	103 190 460	112 188 046	8 997 586	99 858 778	105 123 216	5 264 438
Placements non cotés	10 503 610	12 612 424	2 108 814	9 181 910	11 105 440	1 923 530

(1) La valeur nette comptable inclut les provisions pour émetteurs défaillants et pour dépréciation à caractère durable pour un total de 106 174 K€ au 31 décembre 2019 et 113 711 K€ au 31 décembre 2018.

(2) Le poste « Autres placements » contient les avances sur polices (86 979 K€ au 31 décembre 2019 versus 113 529 K€ au 31 décembre 2018).

(3) Les primes d'acquisition des instruments financiers à terme (IFT) restant à amortir selon les échéances des instruments financiers s'élèvent à 437 878 K€ en valeur nette comptable en 2019 vs 487 247 K€ en 2018. Elles sont comptabilisées dans le poste « Autres comptes de régularisation - Actif » du bilan (cf. Note 11).

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap.

Au 31 décembre 2019, le nominal couvert par les caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est de 34 milliards d'euros.

Sogecap :

- 28 243 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 1 480 M€ de swaps de taux ;
- 768 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro ;
- 420 M€ de swaptions ;
- 2 800 M€ d'options sur actions.

Antarius :

- 2 799 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 315 M€ d'options sur actions.

Komerční Pojistovna :

- 700 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que la couronne Tchèque.

Note 4 : Placements représentant les engagements en unités de compte

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements immobiliers	3 502 048	2 755 886
Titres à revenus variables et assimilés	727 951	584 559
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 480 417	7 721 344
Parts d'OPCVM Actions	21 355 634	17 686 737
Parts d'OPCVM obligataires	1 026 471	926 470
Autres	707 210	375 295
Prêts	0	0
Dépôts	707 210	375 295
Valeurs nettes	36 799 731	30 050 291

Note 5 : Titres mis en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Entrée de périmètre	Dividendes distribués	Contribution au résultat de l'exercice	31 décembre 2019
New Primonial Holding 2 SAS	0	102 010	-	-	102 010
Total	0	102 010	-	-	102 010

En décembre 2019, SOGECAP a acquis 17,9% des titres de la société New Primonial Holding 2 SAS.

Note 6 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provisions techniques Vie	614 922	604 916
<i>Provisions d'assurance Vie ⁽¹⁾</i>	511 479	512 669
<i>Provisions pour sinistres</i>	73 266	72 422
<i>Autres provisions techniques</i>	30 177	19 825
- <i>Dont participation aux bénéficiaires</i>	30 070	19 714
Provisions des contrats en UC	9 484	3 478
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. vie	624 406	608 394
Provisions techniques Non Vie	309 534	282 786
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	72 020	59 691
<i>Provisions pour sinistres</i>	223 726	210 714
<i>Autres provisions techniques</i>	13 788	12 381
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. Non Vie	309 534	282 786
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECH.	933 940	891 180

(1) Il s'agit de la réassurance par Cardif Assurance Vie des engagements Euros co-assurés avec Antarius.

Lors de la mise en place d'un traité de réassurance, le second meilleur rating du réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance qui réalise un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 7 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Primes acquises non émises	96 896		96 896	24 413
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	376 772	(2 607)	374 165	360 749
Créances nées des opérations de réassurance	21 387		21 387	24 689
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	495 055	(2 607)	492 448	409 851
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	261 154		261 154	183 602
Dettes nées d'opérations de réassurance	112 928		112 928	90 713
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	43 929		43 929	31 658
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	418 011	0	418 011	305 973

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	96 896	0	0	96 896
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	374 165	0	0	374 165
Créances nées des opérations de réassurance	21 387	0	0	21 387
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2019	492 448	0	0	492 448
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2018	409 805	46	0	409 851
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	260 239	198	717	261 154
Dettes nées d'opérations de réassurance	112 928	0	0	112 928
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	43 929	0	0	43 929
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2019	417 096	198	717	418 011
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2018	304 898	237	838	305 973

Note 8 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire**Valeurs nettes**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	899 440		899 440	642 512
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire	899 440		899 440	642 512
Dettes de financement ⁽¹⁾	12 656 186		12 656 186	12 105 053
Concours bancaires courants	2 102		2 102	6 717
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	12 658 288		12 658 288	12 111 770

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de mises en pension.

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	899 440	0	0	899 440
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre 2019	899 440	0	0	899 440
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre 2018	642 512	0	0	642 512
Dettes de financement	12 656 186	0	0	12 656 186
Concours bancaires courants	2 102	0	0	2 102
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre 2019	12 658 288	0	0	12 658 288
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre 2018	12 111 770	0	0	12 111 770

Note 9 : Autres créances et autres dettes**Autres créances**

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Brut	Provisions	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	110		110	114
Etat, organismes sociaux	57 251		57 251	25 591
Autres créances ⁽¹⁾	214 534		214 534	162 739
Total Autres créances	271 895	0	271 895	188 444

(1) Le poste Autres créances regroupent principalement les appels de marge sur les opérations de mises en pension pour 168 325 K€ au 31 décembre 2019 (versus 112 785 K€ au 31 décembre 2018).

Autres dettes

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	4 947
Personnel et comptes rattachés	29 657	28 736
Etat & Organismes sociaux	111 031	100 767
Autres dettes ⁽²⁾	1 335 407	1 475 688
Total Autres dettes	1 481 042	1 610 531

(2) Le poste Autres dettes contient, entre autres, les appels de marge sur instruments financiers dérivés, pour 955 815 K€ au 31 décembre 2019 (versus 1 193 385 K€ au 31 décembre 2018).

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	110	0	0	110
Etat, organismes sociaux	39 153	18 098	0	57 251
Autres créances	214 295	38	201	214 534
Total Autres créances au 31 décembre 2019	253 558	18 136	201	271 895
Total Autres créances au 31 décembre 2018	172 756	15 483	205	188 444
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	4 568	380	0	4 948
Personnel et comptes rattachés	29 658	0	0	29 658
Etat & Organismes sociaux	111 031	0	0	111 031
Autres dettes	1 329 982	0	5 423	1 335 405
Total Autres dettes au 31 décembre 2019	1 475 239	380	5 423	1 481 042
Total Autres dettes au 31 décembre 2018	1 610 531	0	0	1 610 531

Note 10 : Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations corporelles	9 223	(6 337)	2 886	2 953
<i>Matériel de transport</i>	449	(220)	229	205
<i>Mobiliers</i>	6 052	(4 053)	1 999	2 206
<i>Matériel</i>	2 722	(2 064)	658	542
Autres	683	(467)	216	257
Total	9 906	(6 804)	3 102	3 210

Note 11 : Comptes de régularisation actif et passif

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Frais d'acquisition reportés	256 357	189 100
<i>Frais d'acquisition reportés - Vie</i>	19 242	16 044
<i>Frais d'acquisition reportés - Non Vie</i>	237 115	173 056
Autres comptes de régularisation	1 824 233	1 913 612
<i>Intérêts et loyers acquis et non échus</i>	1 055 515	1 103 710
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	0	186
<i>Impôts différés actifs ⁽¹⁾</i>	291 976	246 907
<i>Autres comptes de régularisation actifs ⁽²⁾</i>	476 742	562 809
Total Comptes de regularisation - Actif	2 080 590	2 102 712
<i>Impôts différés passifs ⁽¹⁾</i>	0	0
<i>Autres comptes de régularisation passifs ⁽²⁾</i>	59 095	50 413
Total Comptes de régularisation - Passif	59 095	50 413

(1) Les impôts différés sont principalement issus des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différée au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

La ventilation des impôts différés actifs (par grande catégorie) du groupe Sogecap se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôt différés - Actifs	291 976	246 907
<i>dont IDA nets issus des retraitements de consolidation</i>	207 911	167 980
<i>dont IDA nets issus des différences résultat social / résultat fiscal</i>	84 065	78 927

(2) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus non échus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

Note 12 : Tableau de variation des capitaux propres (Part du groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31 décembre 2017	1 168 305	-	1 112 877	491 536	(16 971)	2 755 747
Affectation du résultat	-	-	491 536	(491 536)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(751 839)	-	-	(751 839)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	402 560	-	402 560
Autres variations	-	-	(402)	-	(5 129)	(5 532)
Situation au 31 décembre 2018	1 168 305	-	852 172	402 560	(22 100)	2 400 936
Affectation du résultat	-	-	402 560	(402 560)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	95 250	254 936	-	-	-	350 186
Distribution de dividendes	-	-	(110 302)	-	-	(110 302)
Variations de périmètre	-	-	(171)	-	171	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	432 256	-	432 256
Autres variations	-	-	(38)	-	7 892	7 855
Situation au 31 décembre 2019	1 263 556	254 936	1 144 220	432 256	(14 036)	3 080 931

Note 13 : Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en milliers d'Euros)	Durée	Taux
SOGECAP	Société générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers ⁽¹⁾	18/12/2014	794 136	Indeterminé	Taux fixe 4,125%
	Société générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société générale	11/09/2015	31 000	Indeterminé	Taux fixe 5,7%
	Société générale	14/06/2017	297 000	10 ans	Taux fixe 2,42%
	Société générale	12/12/2018	125 000	10 ans	Taux fixe 3,03%
	Société générale	12/12/2018	125 000	15 ans	Taux fixe 3,98%
			2 196 636		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indeterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indeterminé	Euribor + 4.85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1.50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,257%
			18 800		
Sogelife	SG Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	SG Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	SG Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	SG Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indeterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	SG Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	SG Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	SG Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	SG Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	SG Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indeterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indeterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
			68 550		

⁽¹⁾ Emprunt subordonné émis sur le marché régulé Luxembourgeois

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en Euros)	Durée	Taux
SOGESSUR	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	30/06/2010	11 000	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,0453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,2453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
			25 411		

Total des emprunts subordonnés 2 309 397

La charge d'intérêts (nette des opérations d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 80 743K€ contre 73 064 K€ en 2018.

Note 14 : Provisions techniques d'assurance

En milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Non-Vie	Vie	Total	Total
Provisions techniques brutes de réassurance				
Provisions pour primes non acquises - Non Vie	610 437		610 437	495 214
Provisions pour sinistres - Non Vie	850 231		850 231	794 676
Provisions pour participation aux bénéfices exigible - Non Vie	6 884		6 884	7 491
Provisions d'assurance Vie		89 093 723	89 093 723	85 952 220
<i>Dont Provision "Garantie plancher" Vie</i>		2 858	2 858	3 539
<i>Dont Provision globale de gestion Vie</i>		84 791	84 791	77 433
Provisions pour sinistres - Vie		1 216 215	1 216 215	1 199 970
Provisions pour participation aux bénéfices exigible - Vie		4 885 146	4 885 146	4 466 794
Provisions pour participation aux bénéfices différée - Vie ⁽¹⁾		841 263	841 263	705 836
Autres Provisions techniques	41 828	47 830	89 658	81 757
Total Provisions Techniques Brutes	1 509 380	96 084 177	97 593 557	93 703 958
Provisions techniques des contrats en unités de compte				
<i>Provisions mathématiques</i>		36 993 205	36 993 205	30 241 860
<i>Provisions pour participation aux bénéfices</i>		44 930	44 930	24 746
Total des Provisions techniques	1 509 380	133 122 312	134 631 692	123 970 564

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de SOGECAP, ANTARIUS et ORADEA VIE.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 96,1 milliards d'euros dont 89,1 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 68,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 64,1 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Note 15 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis ⁽¹⁾	8 467	7 193
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	601	84
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	146	146
Autres provisions pour risques et charges	34 218	29 994
Total des provisions pour risques et charges	43 432	37 417

(1) En application de la méthode comptable préconisée par le règlement ANC 2013-02, les provisions mathématiques sur droits de retraites acquis comptabilisées au bilan comprennent les écarts actuariels.

Note 16 : Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31 décembre 2019
Résultat net des entreprises intégrées ⁽¹⁾	519 060
Impôt exigible	(307 297)
Impôt différé	44 586
Total impôts	(262 711)
Résultat net avant impôt	781 771
Taux d'imposition consolidation	34,43%
Charge d'impôt théorique	(269 164)
Incidence des différentiels de taux et de bases	7 839
Effet du changement de taux d'impôt ⁽²⁾	(17 420)
Effet des résultats taxés à taux réduit	9 642
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères et succursales	13 668
Impact des éléments non taxables	1 949
Incidence des déficits fiscaux et crédit d'impôt	4 345
Déficits imputés dans l'exercice	0
Déficits créés dans l'exercice	0
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	4 345
Incidence des différences permanentes	(4 105)
Incidence des autres différences	(1 267)
Incidence des corrections et autres éléments	(361)
Charge d'impôt réelle	(262 712)
Taux d'impôt effectif	33,60%

(1) Hors résultat des entités mises en équivalence, amortissement des écarts d'acquisition et des portefeuilles de contrats, intérêts minoritaires.

(2) Il s'agit de l'effet de la réduction progressive du taux d'impôt sur les impôts différés (voir note 2.4.10).

Note 17 : Analyse sectorielle des primes

Le Groupe SOGECAP exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France	928 687	11 656 055	12 584 742	859 108	10 570 153	11 429 261
UE (hors France)	46 246	2 666 571	2 712 817	43 300	1 562 288	1 605 588
<i>Roumanie</i>	11 632	49 932	61 564	10 948	26 982	37 930
<i>République Tchèque</i>	34 614	288 600	323 214	31 376	168 854	200 230
<i>Luxembourg</i>	0	2 328 039	2 328 039	0	1 353 282	1 353 282
<i>Bulgarie</i>	0	0	0	976	6 694	7 670
<i>Serbie</i>	0	0	0	0	6 476	6 476
Hors UE	45 538	392 410	437 948	42 417	345 425	387 842
<i>Russie</i>	36 835	190 937	227 772	33 508	188 674	222 182
<i>Maroc</i>	8 703	201 473	210 176	8 909	156 751	165 660
Total	1 020 471	14 715 036	15 735 507	944 825	12 477 866	13 422 692

Note 18 : Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros	31 décembre 2019				31 décembre 2018
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 304 485	25 894	102 391	3 432 770	3 441 912
Autres produits des placements	10 295	345	2 346	12 986	22 611
Produits provenant de la réalisation des placements	311 543	4 801	2 527	318 871	222 008
Ajustements ACAV (plus-values)	4 658 988	0	0	4 658 988	394 777
Reprise de dépréciation des placements	28 686	87	87	28 860	14 724
Produits financiers	8 313 997	31 127	107 351	8 452 475	4 096 032
Pertes provenant de la réalisation des placements	(207 447)	(2 409)	(613)	(210 469)	(220 548)
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(43 315)	(112)	152	(43 275)	(30 991)
Autres charges des placements	(565 297)	(5 758)	(39 524)	(610 579)	(640 547)
Charges de financement	0	(472)	(80 187)	(80 659)	(73 095)
Ajustement ACAV (moins-values)	(270 643)	0	0	(270 643)	(2 907 800)
Charges financières	(1 086 702)	(8 751)	(120 172)	(1 215 625)	(3 872 981)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	7 227 295	22 376	(12 821)	7 236 850	223 051

Note 19 : Charges de prestations d'assurances

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total
Charges des sinistres	(9 833 745)	(402 037)	(10 235 782)	(10 040 095)
<i>Prestations et frais payés</i>	(9 780 421)	(365 386)	(10 145 807)	(9 968 730)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(53 324)	(36 651)	(89 975)	(71 365)
Charges des provisions d'assurance	(8 487 675)	(62 298)	(8 549 973)	442 100
Participation des assurés aux résultats	(1 984 036)	(12 019)	(1 996 055)	(1 961 154)
Total des charges de prestations d'assurances	(20 305 456)	(476 354)	(20 781 810)	(11 559 149)

Note 20 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	(143 819)	(181 015)	(324 834)	(305 062)
Cessions de charges de sinistres	60 162	74 667	134 829	142 367
Cessions de provisions techniques	6 032	11 692	17 724	8 861
Cessions de participation aux résultats	10 426	9 325	19 751	13 316
Commissions reçues des réassureurs	66 051	32 733	98 784	102 698
Résultat technique de réassurance	(1 148)	(52 598)	(53 746)	(37 820)

Note 21 : Charges de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(409 017)	(274 149)	(683 167)	(669 402)
Frais d'administration	(706 710)	(45 512)	(752 222)	(711 845)
Autres charges techniques	(64 813)	(47 387)	(112 200)	(101 057)
Total des charges de gestion	(1 180 540)	(367 048)	(1 547 589)	(1 482 304)

Note 22 : Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits cessions des éléments d'actifs	649	0
Autres produits exceptionnels	382	185
Plus ou moins value de consolidation ⁽¹⁾	3 445	0
Produits exceptionnels	4 476	185
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	0	(3)
Autres charges exceptionnelles	(1 150)	(1 308)
Charges exceptionnelles	(1 150)	(1 311)
Résultat exceptionnel	3 326	(1 126)

(1) Impact des sorties de périmètre (voir partie 3 sur le périmètre de consolidation).

Note 23 : Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements reçus		
Engagements reçus sur instruments financiers à terme	699 730	704 749
Engagements reçus sur ventes à terme	6 128	4 129
Engagements reçus sur cautions	4 622	4 592
Engagements reçus sur instruments dérivés	33 709 873	36 153 872
Total	34 420 353	36 867 342
Engagements donnés		
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	1 124 611	927 390
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	2 811 348	507 465
Engagements donnés sur instruments dérivés	32 774 301	34 341 861
Total	36 710 260	35 776 716

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 24 : Autres informations**Effectifs (ETP fin de période y compris succursales)**

Au 31 décembre 2019, le Groupe SOGECAP comptait 2 909 salariés, travaillant dans 9 pays.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CDI / CDD	2 727	2 578
Expatriés / détachés	70	82
Autres ressources (stagiaires, alternants et intérimaires)	112	109
Effectifs ⁽¹⁾	2 909	2 769

Charges de personnel - en milliers d'euros	237 638	225 649
---	----------------	----------------

⁽¹⁾ Les effectifs du 31 décembre 2018 ont été corrigés suite à la revue de la méthodologie.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe enregistrés dans les comptes de l'exercice clos s'élèvent à 1 286 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des services autres que la certification des comptes.

<i>En milliers d'euros (hors taxes)</i>				31 décembre 2019	31 décembre 2018
	EY	Deloitte	Autres	TOTAL	TOTAL
Commissariat aux comptes	689	552	56	1 298	1 142
Services autres que la certification des comptes	48	2	50	100	60
Honoraires	737	554	106	1 397	1 202

Note 25 : Compte de résultat par activité

Compte technique Assurance Non Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 020 470	(181 015)	839 455	778 936
<i>Primes</i>	1 130 289	(193 239)	937 050	810 744
<i>Variation des primes non acquises</i>	(109 818)	12 224	(97 594)	(31 808)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	22 376		22 376	22 836
Autres produits techniques	11 096		11 096	9 855
Charges des sinistres	(402 037)	74 668	(327 369)	(287 696)
<i>Prestations et frais payés</i>	(365 386)	72 456	(292 930)	(270 961)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(36 651)	2 212	(34 439)	(16 735)
Charges des autres provisions techniques	(62 298)	11 692	(50 606)	(24 083)
Participations aux résultats	(12 019)	9 325	(2 694)	(4 798)
Frais d'acquisition et d'administration	(319 661)	32 733	(286 928)	(267 159)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(274 149)	(275)	(274 424)	(263 022)
<i>Frais d'administration</i>	(45 512)		(45 512)	(38 516)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		33 008	33 008	34 379
Autres charges technique	(47 387)		(47 387)	(45 016)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	210 540	(52 597)	157 943	182 875

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	14 715 037	(143 819)	14 571 218	12 338 693
<i>Primes</i>	14 715 552	(143 820)	14 571 732	12 339 145
<i>Variation des primes non acquises</i>	(515)	1	(514)	(453)
Ajustement ACAV (plus-values)	4 658 988		4 658 988	394 777
Part du compte technique dans les produits nets de	2 838 950	0	2 838 950	2 708 512
Autres produits techniques	180 832		180 832	171 719
Charges des sinistres	(9 833 745)	60 162	(9 773 583)	(9 610 036)
<i>Prestations et frais payés</i>	(9 780 421)	61 001	(9 719 420)	(9 557 393)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(53 324)	(839)	(54 163)	(52 643)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(8 487 675)	6 032	(8 481 643)	475 044
<i>Provisions d'assurance vie</i>	(1 909 881)	28	(1 909 853)	388 822
<i>Provisions en UC</i>	(6 568 876)	6 005	(6 562 871)	95 789
<i>Autres provisions techniques</i>	(8 918)	(1)	(8 919)	(9 567)
Participations aux résultats	(1 984 036)	10 426	(1 973 610)	(1 943 040)
Frais d'acquisition et d'administration	(1 115 727)	66 051	(1 049 676)	(1 011 391)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(409 017)	11	(409 006)	(406 682)
<i>Frais d'administration</i>	(706 710)		(706 710)	(673 330)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		66 040	66 040	68 621
Ajustement ACAV (moins-values)	(270 643)		(270 643)	(2 907 800)
Autres charges techniques	(64 813)		(64 813)	(56 042)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	637 168	(1 148)	636 020	560 436

Note 26 : Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif

a) Entités Consolidées

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (KEUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
SOGECAP Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 263 556	2 207 608	0	11 286 578	485 670	144 357	-
ANTARIUS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	314 060	121 570	499 672 (*)	1 507 686	65 113		-
ORADEA-VIE Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	18 855	26 704	1 025 439	7 794		-
SOGESSUR Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	83 982	223 314	671 502	17 281		-
SIG HOLDING SIS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	163 000	118 244	264 098 (**)	0	6 739		-
SOSELIFE Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L- 1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	123 183	43 368	2 328 710	26 604		-
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	450 000	5 008 920	4 072	14 964 013	4 176 431		1 EUR = 69,9563 RUB
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	244 683	2 165	1 540 208	200 340		1 EUR = 69,9563 RUB

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (KEUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
KOMERCNI POJISTOVNA Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	1 054 336	18 201	8 298 290	580 677		1 EUR = 25,408 CZK
LA MAROCAINE VIE 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	51%	231 750	487 467	20 896	2 264 745	96 132		1 EUR = 10,7453 MAD
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	35 970	-13 613	5 798	0	(4 757)		1 EUR = 1,9558 RON
BRD ASIGURARI DE VIATA SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	18 981	4 840	294 336	10 662		1 EUR = 1,9558 RON
New Primonial Holding 2 SAS 21 avenue Kleber 75116 Paris	Courtage d'assurance	EUR	2019	France	18%	525 382	58 490	102 010	0	(475)	0	

NB : les montants indiqués incluent la part des minoritaires.

(*) Les frais d'acquisition des titres Antarius de 1 052 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

(**) Les frais d'acquisition des titres SGI Holding SIS de 5 612 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

b) Entreprises non intégrées dans le périmètre de consolidation

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
SCI PESARO	France	21	Exclusion spécifique
SGA 48-56 DESMOULINS	France	100	Exclusion spécifique
SCI CONVICTIONS IMMOBILIERES	France	44	Exclusion spécifique
SCI 89 GRANDE ARMEE	France	98	Exclusion spécifique
SCI IMEFA 160	France	50	Exclusion spécifique
SCI 83-85 GRANDE ARMEE	France	71	Exclusion spécifique
SGI IMMO 3	France	99	Exclusion spécifique
BG1 SA	Luxembourg	50	Exclusion spécifique
SCI PIERRE PATRIMOINE	France	100	Exclusion spécifique
SCI SOGEPIERRE	France	98	Exclusion spécifique
SCI SGI PACIFIC	France	56	Exclusion spécifique
SGI IMMO 1	France	76	Exclusion spécifique
SGA 48-56 DESMOULINS	France	100	Exclusion spécifique
SOGEVIMMO	France	75	Exclusion spécifique
SCI TOP PIERRE	France	98	Exclusion spécifique
Société Civile FONDIS	France	25	Exclusion spécifique
SCI NEWTON	France	50	Exclusion spécifique
SCI CLICHY NUOVO	France	50	Exclusion spécifique
SCI SGI CAEN	France	100	Exclusion spécifique
SC FONCIERE PARTENAIRE	France	80	Exclusion spécifique
SCI GREEN RUEIL	France	50	Exclusion spécifique
SCI YVOIRE	France	50	Exclusion spécifique
SCI SGI VILLETTE	France	100	Exclusion spécifique
SCI SGI LA VISITATION	France	100	Exclusion spécifique
FORET DE JUMIEGES	France	21	Exclusion spécifique
DOMAINE CHATEAU MAZEYRES	France	50	Exclusion spécifique
CEDRUS ASSURANCES SERVICES	Maroc	100	Entité non significative
MOONSHOT-INTERNET	France	100	Entité non significative
BABYLON INVESTMENTS B SHARES	Pays-Bas	44	Entité non significative
SOGECAP REAL ESTATE	France	100	Entité non significative
REGAZ BORDEAUX	France	32	Entité non significative
1 TERRASSE BELLINI	France	33	Entité non significative

Les entités indiquées « exclusions spécifiques » sont des placements financiers non consolidés car relevant du §1011 du règlement CRC 2000-05 sur les exclusions du périmètre de consolidation.